Bruxelles : démonstration du vote électronique

A l'approche des élections européennes du 9 juin et du 13 octobre 2024, la Ville de Bruxelles organise des séances de démonstration du vote électronique.

Du **14 mai au 27 mai**, la Ville de Bruxelles organise des sessions à destination de certains publics. Ces sessions ont pour objectif de surmonter la fracture numérique dans le cadre des élections. Cela permettra au public (*primo-votants, seniors, personnes en situation de handicap, etc.*) de se

familiariser avec cette technologie et d’assurer l’exercice de leur droit de vote.

Horaires

Les séances ont lieu de **9h30 à 12h** et de **14h à 16h**, sans **inscription préalable** :

- Mardi 14 mai 2024 à la **Maison de Quartier de Haren** (rue de Cortenbach 11, 1130 Bruxelles) ;
- Jeudi 16 mai 2024 au **Centre administratif Brucity** (rue des Halles 4, 1000 Bruxelles) ;
- Vendredi 17 mail 2024 à la **Résidence « Les Eglantines »** (rue Saints-Pierre et Paul 15, 1120 Bruxelles) ;
- Mardi 21 mai 2024 au **Bureau de liaison Louise** (avenue Louise 240, 1000 Bruxelles) ;
- Jeudi 23 mai 2024 à la **Maison de quartier Ambiorix** (square Ambiorix 4, 1000 Bruxelles) ;
- Vendredi 24 mai 2024 au **Centre Utopie** (rue de l’Eclusier Cogge 18, 1000 Bruxelles) ;
- Lundi 27 mai 2024 au **Bureau de liaison Laeken** (boulevard Emile Bockstael 246, 1020 Bruxelles).

ATTENTION : les séances ont lieu uniquement dans la Ville de Bruxelles (Haren et Laeken inclus).

N’hésitez pas à venir à nos permanences pour une quelconque question : **Schaerbeek**, tous les jours de 13h à 18h (chaussée de Louvain, 339), **Anderlecht**, les jeudis de 13h30 de 17h (rue Rossini 16), **Bruxelles Centre**, les mardis de 13h à 17h (rue du Commerce 18).

Enquête en ligne sur les aides apportées aux étudiant.e.s du supérieur par les conseils sociaux des établissements

A l'initiative du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une étude sur les aides apportées aux étudiants et

étudiantes par les conseils sociaux des établissements est en cours. Celle-ci vise à améliorer l'efficience de cette politique en faveur des étudiants le fonctionnement des aides sociales issues des Universités, Hautes Écoles, et des Écoles supérieures des arts en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans le cadre de cette étude, il apparait important de consulter les différentes parties prenantes à ce mécanisme d'aides. D'une part, afin de comprendre les opportunités d'amélioration des aides du point de vue des étudiants : leurs besoins en matière d'aides sociales dans le cadre de leurs études, leurs principales préoccupations, leur perception de l'aide disponible et de son adéquation, et la qualité des services reçus. D'autre part, le fonctionnement même des conseils sociaux dans les aides apportées aux étudiants et étudiantes.

À cette fin, deux enquêtes en ligne ont été élaborées avec leur partenaire Deloitte. Ces enquêtes permettront de dégager des pistes d'amélioration pour l'avenir.

Les réponses seront traitées en toute confidentialité. Elles seront éventuellement croisées avec d'autres données à des fins d'analyse.

En tant qu'étudiant du supérieur, participe à l'enquête ici !

- Thématiques
- Actualités

Finançabilité : quelle stratégie adopter ?

En cette période d'examens, tu te poses peut-être des questions sur ton avenir en cas d'échec : à quelles conditions seras-tu finançable l'année prochaine ?

La réforme du décret Paysage, entrée en vigueur en septembre 2022, modifie les conditions de réussite et les règles de financabilité. Mais elle ne s'applique pas (encore) à tous les étudiants : seuls ceux qui ont entamé leur cursus en septembre 2022 y sont déjà soumis. Et les autres, alors ? Ils restent sous le joug de l'ancien système jusqu'à la fin de l'année académique 2023-2024.

Cela donne un imbroglio de règles dans lesquelles il peut être difficile de te retrouver !

Quelle stratégie adopter pour mettre toutes les chances de ton côté ?

- Met l'accent en priorité sur les cours de **première année**
- Réussis en priorité tous les cours de **bachelier** pour pouvoir t'inscrire en master
- S'il te reste des crédits de première année, des activités d'**aide à la réussite** te sont proposées. Participes-y activement !
- Tiens-toi informer sur tes **droits** en consultant notre dossier dédié à *l'enseignement supérieur !*

Une question, une incompréhension ? N'hésite pas à nous contacter pour une analyse de ta situation personnelle :

Dans l'une de nos trois permanences :

Infor Jeunes Schaerbeek Lundi au vendredi 13h à 18h **Chaussée de Louvain, 339** **1030 Schaerbeek**	**Bureau International Jeunesse (BIJ)** Mardi et mercredi 13h à 17h **Rue du Commerce, 18** **1000 Bruxelles**	**Point d'information jeunesse (PIF)** Jeudi 13h30 à 17h **Rue Rossini, 16** **1070 Anderlecht**

Par mail : inforjeunes@jeminforme.be ;

Ou via notre formulaire de contact !

Où trouver un avocat sans se ruiner ?

Lorsqu'on a besoin d'un avocat, on a tendance à demander à ses amis s'ils en connaissent un « bon ». Chaque Barreau possède néanmoins un Bureau d'Aide Juridique où il est possible de trouver une aide juridique de première ligne (premières informations et premiers conseils) ainsi que se faire désigner un avocat dans le cadre de l'aide juridique de seconde ligne (assistance pour une procédure ou un procès).

Chaque Bureau d’Aide Juridique (BAJ) dispose de permanences selon un horaire préétabli et auxquelles tout citoyen peut se rendre librement. Dans ces permanences, la personne sera reçue par quelques avocats dont des avocats stagiaires. Si la situation de la personne nécessite la désignation d’un avocat, le responsable de la permanence s’en chargera. L’avocat désigné se trouve soit déjà sur place (une discussion approfondie pourra éventuellement suivre tout de suite), soit n’est pas présent et le responsable arrêtera si possible une date de rendez-vous.

Les avocats désignés par le BAJ peuvent être des stagiaires supervisés par un maitre de stage ou des avocats en exercice depuis des années. L’aide du BAJ est une aide très précieuse car :

- Elle est rapide (la désignation se fait lorsque la personne se présente à la permanence).
- Elle peut être totalement ou partiellement gratuite.

Pour bénéficier de l’aide juridique gratuite ou partiellement gratuite, il y a des conditions liées aux revenus et des conditions liées à des catégories de personnes.

Voici les nouveaux seuils de revenus (septembre 2022) pour bénéficier de l’aide juridique gratuite ou partiellement gratuite :

Personnes isolées :

- Revenus inférieurs à 1.426 € : Aide totalement gratuite
- Revenus entre 1.426 € et 1.717 € : Aide partiellement gratuite

Personnes isolées avec enfant(s) à charge ou cohabitantes (vivant avec une ou

plusieurs autres personnes majeures) :

- Revenus Inférieurs à 1.717 € : Aide totalement gratuite
- Revenus Entre 1.717 € et 2 007 € : Aide partiellement gratuite

Si vous êtes étudiant, les revenus pris en compte seront ceux de vos parents si vous êtes encore domicilié chez eux.

Adresses des BAJ : https://www.jeminforme.be/bureaux-d-aide-juridique/

Points d'écoute jeunes à Bruxelles

Vous avez entre 15 et 25 ans, vous rencontrez des difficultés dues

à la crise sanitaire et désirez être entendu.
Un projet de soutien a été mis en place spécialement pour vous par différents centres de santé mentale.

4 centres de santé mentale bruxellois vous accueillent **confidentiellement**, **gratuitement** et **sans rendez-vous**.

ENTR'AIDE DES MAROLLES
Rue des Tanneurs, 169 à 1000 Bruxelles
Tél: 0483/84.99.95
Horaires: Mardi de 15h à 17h

LE MERIDIEN
Rue du Méridien, 68 à 1210 Saint-Josse
Tél: 0472/07.31.31
Horaires: Vendredi de 10h30 à 12h30

ANAIS
Avenue Maréchal Foch, 35 à 1030 Schaerbeek
Tél: 02/242.11.36
Horaires: Mercredi de 14h à 16h

LA GERBE
Rue Thiefry, 45 à 1030 Schaerbeek
Tél: 0473/18.28.35
Horaires: Jeudi de 15h à 17h

Les parents, professionnels et entourage des jeunes peuvent aussi appeler ou être accueillis lors de ces permanences.

Pour plus d'infos: https://www.cbcs.be/Point-d-ecoute-jeunes

RGPD

Politique de cookies (EU)

- Suivre
- Suivre
- Suivre

INFOR JEUNES ASBL

Chaussée de Louvain, 339
1030 Bruxelles
Tél.: 02 733 11 93
inforjeunes@jeminforme.be